

FINANCES :

- 1 – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement et d’investissements avant le vote des budgets primitifs 2022 – annule et remplace délibération 22.001.
- 2 – Vote du compte de gestion 2021 – Budget Principal et Budgets annexes Droits de stationnement et Eau
- 3 – Vote du compte administratif 2021 – Budget Principal et Budgets annexes Droits de stationnement et Eau
- 4 – Vote du budget primitif 2022 – Budget Principal et Budgets annexes Droits de stationnement et Eau
- 5 – Tarifs carburants 2021

EAU :

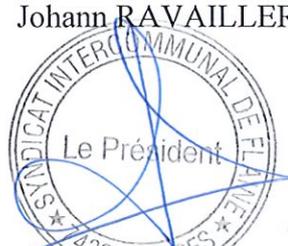
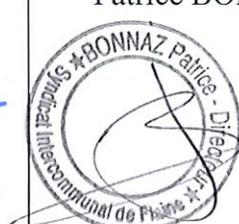
- 6 – Autorisation donnée au président à déposer le dossier de demande d’autorisation environnementale concernant la réhabilitation du lac de Vernant

AFFAIRES JURIDIQUES :

- 7 – Convention de concession de longue durée de places de stationnement pour le projet Etoile polaire II

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES :

- 8 – Funiflaine
- 9 – Présentation projets connexes Funiflaine commune de Magland

Approuvé par Le Président	Vérifié par Le secrétaire de séance	Contrôlé par Le Directeur	Etabli par :
Johann RAVAILLER	Rozenn DURANT	Patrice BONNAZ	Patrice BONNAZ
 		 	

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : à définir

	NOMS	TEL.	MAIL	C	P	A	E	D
<i>COMITE</i>	Johann RAVAILLER Président Maire de Magland		johann.ravaiiler@magland.fr	✓	✓			✓
	Jean-Paul CONSTANT Vice-président Maire Arâches-la-Frasse		Jp.constant13@gmail.com	✓	✓			✓
	Rozenn DURAND Elue Arâches		rozenn.durand@laposte.net	✓	✓			✓
	Peter JULES Elu Arâches		jules.peter@hotmail.fr	✓			✓	✓
	Marjolaine LEVEQUE Elue Arâches		marjolaine.leveque.ml@gmail.com	✓			✓	✓
	Inès NAVILLOD Elue Arâches		ines.navillod@yahoo.fr	✓	✓			✓
	Julien DELEMONTX Suppléant Elu Arâches		julien.delemontex.mairie@gmail.com	✓			✓	✓
	Gwenaël RUAU Suppléant Elu Arâches		gw.ruau@gmail.com	✓			✓	✓
	Laurène CAULFUTY Elue Magland		laurene.caulfuty@magland.fr	✓	✓			✓
	Stéphanie FERRAND Elu Magland		s.ferrand74@gmail.com	✓	✓			✓
	Kader KHADRAOUI Elu Magland		kader.khadraoui@magland.fr	✓	✓			✓
	Giovanna VAUTHAY Elue Magland		jeanne.vauthay@magland.fr	✓	✓			✓
	Sophie DEPOISIER Suppléante Elue Magland		sophiedepoisier9@gmail.com	✓			✓	✓
	Sabine TOUNA Suppléante Elue Magland		tounasab@gmail.com	✓			✓	✓
<i>SIF</i>	Patrice BONNAZ Directeur	06.89.95.47.25	pbonnaz@flaine.com	✓	✓			✓
	Geoffrey BIEVRE Services techniques	06.89.95.47.16	service.technique@flaine.com					✓
	Sabrina BOULANGER Responsable administratif	04.50.90.82.75	s.boulanger@flaine.com	✓	✓			✓

C : Convoqué P : Présent A : Absent E : Excusé D : Diffusion

× : Ont assisté à la réunion en visio

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18h30,

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Flaine, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arâches la Frasse, sous la présidence de Johann RAVAILLER.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Rozenn DURANT est désignée par le Comité Syndical pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Président passe à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1

FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 22.001

Le rapporteur : Patrice BONNAZ

Suite aux observations de la sous-préfecture, la délibération n°2022_001 du 20 janvier 2022 est retirée.

M. Le Président expose à l'assemblée que, dans le cas du Syndicat Intercommunal de Flaine, le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Compte tenu de l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- Jusqu'à adoption des budgets (principal et annexes), sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal :

AFFECTATION	CREDITS 2021 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2021
20 - Immobilisations incorporelles	300 000,00 €	75 000 €
21 – Immobilisations corporelles	2 573 857,52 €	643 464 €
23 – Immobilisations en cours	0 000,00 €	0,00 €

Budget annexe de l'eau :

AFFECTATION	CREDITS 2021 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2021
20 - Immobilisations incorporelles	24 000,00 €	6 000 €
21 – Immobilisations corporelles	436 000,00 €	109 000 €
23 – Immobilisations en cours	260 968,87 €	65 242 €

Budget annexe droits de stationnement :

AFFECTATION	CREDITS 2020 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2020
21 – Immobilisations corporelles	300 000,00 €	75 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise M. Le Président à :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- En anticipation sur le vote des budgets primitifs 2022 (principal et annexes), engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2022, à savoir :

↳ Budget Principal

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2021 : 2 873 857,52 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 : 718 464 €

↳ Budget Annexe Eau

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2021 : 720 968,87 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 : 180 242 €

↳ Budget Annexe Droits de stationnement

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2021 : 300 000,00 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 : 75 000 €

RAPPORT N° 2

FINANCES

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DROITS DE STATIONNEMENT ET EAU

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du budget principal, du budget annexe Droits de stationnement et du budget Eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal, du droits de stationnement et du budget Eau,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget principal, du budget Droits de stationnement et du budget Eau de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal, du budget annexe Droits de stationnement et du budget Eau dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces Comptes de Gestion.

RAPPORT N° 3**FINANCES****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DROITS DE STATIONNEMENT ET EAU**

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur Le Président de séance ouvre la séance et demande à Madame BOULANGER Sabrina de bien vouloir présenter le Compte Administratif 2021 du budget principal, budget Droits de stationnement et budget Eau.

Monsieur Le Président précise que le Compte Administratif est en accord avec le compte de gestion et propose de le résumer.

1/ Compte Administratif 2021 – Budget Principal.**Fonctionnement :**

Recettes réelles	3 632 117,63 €
Excédent de fonctionnement reporté	694 102,70 €
Recettes totales	4 326 220,33 €
Dépenses totales	4 120 101,72 €
Excédent de fonctionnement	206 118,61 €

Investissement :

Recettes réelles	1 190 265,82 €
Excédent d'investissement reporté	1 134 435,38 €
	2 324 701,20 €
Dépenses totales	2 032 122,72 €
Excédent d'investissement	292 578,48 €
Restes à réaliser	-317 123,34 €
Total	-24 544,86 €

Affectation du résultat

Monsieur Le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit et se retire pour le vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	24 544,86 €
Compte 001	292 d'investissement reporté	292 578,48 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	181 573,75 €

DECLARE que le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats sont approuvés sans observation ni réserve de sa part.

2/ Compte Administratif 2021 – Budget Eau.

Fonctionnement :

Recettes réelles	325 556,14 €
Excédent de fonctionnement reporté	347 704,77 €
Recettes totales	673 260,91 €
Dépenses totales	157 789,36 €
Excédent de fonctionnement	515 471,55 €

Investissement :

Recettes réelles	114 968,98 €
Excédent d'investissement reporté	677 017,80 €
	791 986,78 €
Dépenses totales	121 493,56 €
Excédent d'investissement	670 493,22 €
Restes à réaliser	- 000,00 €
Total	670 493,22 €

Affectation du résultat

Monsieur Le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit et se retire pour le vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	515 471,55 €
Compte 001	Excédent d'investissement reporté	670 493,22 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €

DECLARE que le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats sont approuvés sans observation ni réserve de sa part.

3/ Compte Administratif 2021 – Budget Droits de stationnement.

Fonctionnement :

Recettes réelles	55 463,89 €
Excédent de fonctionnement reporté	14 159,85 €
Recettes totales	69 623,74 €
Dépenses totales	23 636,49 €
Excédent de fonctionnement	45 987,25 €

Investissement :

Recettes réelles	488 879,64 €
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
	488 879,64 €
Dépenses totales	238 070,35 €
Déficit d'investissement reporté	188 879,64 €
	426 949,99 €
Excédent d'investissement	61 929,65 €
Restes à réaliser	- 000,00 €
Total	61 929,65 €

Affectation du résultat

Monsieur Le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit et se retire pour le vote,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	45 987,25 €
Compte 001	Excédent d'investissement reporté	61 929,65 €
Compte 002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €

DÉCLARE que le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats sont approuvés sans observation ni réserve de sa part.

RAPPORT N° 4**FINANCES****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DROITS DE STATIONNEMENT ET EAU**

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur Le Président présente les **Budgets Primitifs 2022**

1. Budget principal.Fonctionnement :

Il s'équilibre en RECETTES – DEPENSES pour un montant de : **4 988 387,00 €**

Investissement :

Il s'équilibre en RECETTES – DEPENSES pour un montant de : **2 904 989,34 €**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le budget primitif 2022 du Budget Principal est adopté.

2. Droits de stationnement.

Fonctionnement :

Il s'équilibre en RECETTES – DEPENSES pour un montant de : 650 000,00 €.

Investissement :

Il s'équilibre en RECETTES – DEPENSES pour un montant de : 533 806,90 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le budget primitif 2022 du budget annexe Droits de stationnement est adopté.

3. Budget annexe Eau.

Fonctionnement :

Il s'équilibre en RECETTES – DEPENSES pour un montant de : 320 852,93 €.

Investissement :

Il s'équilibre en RECETTES – DEPENSES pour un montant de : 1 476 772,64 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le budget primitif 2022 du budget annexe Eau est adopté.

RAPPORT N° 4.1

FINANCES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Suite au vote des budgets 2022, Monsieur Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'une enveloppe de 879 336 € a été allouée aux associations de Flaine réparti comme suit :

Subvention OT	770 000,00 €	Versement
Janvier		65 833,00 €
Février		65 833,00 €
Mars		65 833,00 €
Avril		65 833,00 €
Mai		65 833,00 €
Juin		65 833,00 €
Juillet		65 833,00 €
Août		65 833,00 €
Septembre		65 837,00 €
Octobre		59 166,00 €
Novembre		59 166,00 €
Décembre		59 167,00 €
Subvention Ski club de Flaine	65 500,00 €	
Janvier, Février, Mars et Avril		7 000 € par mois
Mai		37 500,00 €
Subvention garderie les p'tits loup	15 000,00 €	Versement en 2 fois
Subvention AIM	15 000,00 €	Versement en 1 fois
Subvention Team Grand Massif	- €	Versement en 1 fois
Subvention APE	- €	Versement en 1 fois
Subvention Flaine Sup'	1 836,00 €	Versement en 1 fois
Subvention amicale des SPV		Versement en 1 fois
Subvention Musique à Flaine	6 000,00 €	Versement en 1 fois
Subvention Opus 74	5 000,00 €	Versement en 1 fois
Subvention Les Corbaks	1 000,00 €	Versement en 1 fois

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Président à verser les subventions aux associations.

RAPPORT N° 5

FINANCES

TARIFS CARBURANTS 2021

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Monsieur Le Président explique que certains organismes de la station se servent en carburant aux pompes du Syndicat Intercommunal de Flaine.

Afin de leur refacturer le carburant, il est nécessaire de fixer un tarif. La facture est éditée en fin d'année civile.

Pour l'année 2021, le tarif proposé est de :

- 1,52 € / litre pour le gasoil routier
- 0,95 € pour le Gasoil Non-Routier (GNR)

L'Office du Tourisme est exempté de facturation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ces tarifs pour l'année 2021.

RAPPORT N° 6

EAU

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A DEPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LA REHABILITATION DU LAC DE VERNANT

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Compte tenu de l'avancer du dossier relatif à la réhabilitation du Lac de Vernant, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le président à déposer le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant la réalisation de ces travaux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Président à déposer le dossier de demande d'autorisation environnementale et à accomplir toutes les formalités en résultant.

RAPPORT N° 7

AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE CONCESSION DE LONGUE DUREE DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR LE PROJET ETOILE POLAIRE II

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme, le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Magland (PLU) impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, sur le terrain d'assiette du projet ou dans son environnement immédiat. Lorsque le pétitionnaire ne peut satisfaire à cette obligation en raison d'impossibilités résultant de motifs techniques, d'architectures ou d'urbanisme il peut s'affranchir de la création d'emplacements en justifiant de l'obtention d'une convention de concession à long terme (15 ans minimum) sur un parc de stationnement existant situé à proximité de l'opération, dans un rayon de 300 mètres.

Considérant :

- ↳ La nécessité de créer sur la station de Flaine des logements à destination des saisonniers.
- ↳ La difficulté technique et financière de réaliser des places de stationnements couvertes dans le cadre du projet de résidence pour les saisonniers Etoile Polaire II située à Flaine Front de Neige sur la commune de Magland.
- ↳ Que le Syndicat Intercommunal de Flaine gère les parcs publics de stationnement de la station de Flaine.

Il est proposé au Comité Syndical de mettre en place une convention de concession de stationnement à long terme (15 ans), dans un des parcs publics de stationnements dont il a la

gestion, au profit du pétitionnaire du permis de construire PC 074 159 21 C0011 pour la construction du bâtiment Etoile Polaire II à destination des saisonniers.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Président à mettre en place une convention de concession de stationnement à long terme au profit du bâtiment Etoile Polaire II et à accomplir toutes les formalités en résultant.

RAPPORT N° 8

INFORMATION

FUNIFLAINE

Le rapporteur : Johann RAVAILLER

Pas de nouvelles particulière concernant le projet Funiflaine.

Fin de la séance 20h00